

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 02 décembre 2013 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2013-11-18

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le dix-huitième jour du mois de novembre de l'an deux mille treize à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no.1
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, greffière assistent également à cette assemblée.

...Madame Suzanne Ledoux a motivé son absence.

Rs.2013-11-381

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 novembre 2013 avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

- 4.6 Lettre de monsieur Daniel Gingras;
- 5.11 Résolution relative à l'assentiment à la tenue d'une conférence de règlement à l'amiable –Dossier Galland-Hawley.

REPORTER :

- L'item 16.1
- L'Item 16.3

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-11-382

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2013.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 novembre 2013 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2013 tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2013-11-383

DEMANDE DE COMMANDITE DU CLUB DE SPORT « ATTITUDE ».

Attendu que le Club de sport « Attitude » demande une commandite pour la réalisation d'un site internet, la réalisation et l'achat de vêtements et d'une remorque aux couleurs du Club et pour l'investissement dans du matériel sportif afin d'améliorer l'offre de service;

Attendu que les types de commandites sont :

- l'Or, soit 12 000 \$ pour trois ans;
- l'Argent, soit 6 000 \$ pour 3 ans;
- le Bronze, soit 3 000 \$ pour 3 ans;

Attendu que le Club de sport « Attitude » est une entreprise privée;

Attendu que la Ville d'Acton Vale ne subventionne pas les entreprises privées;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

De ne pas donner suite à la demande de subvention du Club de sport « Attitude ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-11-384

DEMANDE D'UTILISATION DU PARC DONALD-MARTIN.

Attendu que la Société canadienne du cancer organise le 30 mai 2014, le « *Relais pour la vie* », de la MRC d'Acton;

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu une demande pour l'utilisation du parc Donald-Martin, provenant de la Société canadienne du cancer;

Attendu que la Société canadienne du cancer aimerait faire la réservation du parc Donald-Martin du vendredi 30 mai 2014 à compter de 7 h au samedi 31 mai 2014, midi;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte la demande de la Société canadienne du cancer et autorise cette dernière à utiliser le parc Donald-Martin, le 30 mai 2014 à compter de 7 h au 31 mai 2014, midi, pour la tenue de son activité « *Relais pour la vie* ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-11-385

DEMANDE D'APPUI AU PROJET FORÊT-FAUNE ARC-EN-CIEL.

Attendu que la Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN) déposera une demande de subvention pour le projet « forêt-faune ARC-EN-CIEL »;

Attendu que ce projet a pour objectif l'aménagement de bandes riveraines multifonctionnelles avec une emphase particulière sur les enjeux de connectivité écologique et d'entretien récurrents des cours d'eau;

Attendu que le bassin versant se trouve sur le territoire de la ville et qu'à cet égard, la Corporation de développement de la rivière Noire sollicite le soutien de la ville;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale appuie la Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN) dans sa démarche pour une demande de subvention pour le projet « forêt-faune ARC-EN-CIEL. Cependant, la ville ne déboursera aucune somme pouvant être nécessaire à la réalisation de ce projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-11-386

DEMANDE D'APPUI AU PROJET « LA NOUVELLE GÉNÉRATION AU SERVICE DE LA RÉGÉNÉRATION ».

Attendu que le projet « La nouvelle génération au service de la régénération » fera l'objet d'un dépôt par la Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN) au programme de gestion intégrée des ressources administré par la Fondation de la faune du Québec;

Attendu que ce projet a pour objectif d'augmenter la contribution de la forêt à l'économie régionale en orientant, d'une part, l'aménagement forestier vers la production d'essences feuillues à haute valeur commerciale et, d'autre part, en valorisant la chasse comme moteur économique pour les communautés locales et comme mode de gestion des populations de cerfs de Virginie à forte densité;

Attendu que la Ville d'Acton Vale se trouve sur le territoire de la Montérégie et qu'à cet égard, la Corporation de développement de la rivière Noire sollicite le soutien de la ville;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale appuie la Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN) dans ses démarches pour le projet « La nouvelle génération au service de la régénération » au programme de gestion intégrée des ressources administré par la Fondation de la faune du Québec. Cependant, la ville ne déboursa aucune somme pouvant être nécessaire à la réalisation de ce projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-11-387

DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LE DÎNER DE NOËL DES OUBLIÉS.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 300 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970 à la Fraternité de Noël comme contribution au Dîner de Noël des Oubliés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-11-388

LETTRE DE MONSIEUR DANIEL GINGRAS.

Monsieur Daniel Gingras soumet une demande au Conseil à l'effet que les activités du Festival Rétro-Country d'Acton soient déplacés au Parc Donald-Martin;

Attendu que présentement plusieurs activités sont tenus au parc Donald-Martin tel que Le relais pour la Vie, la Saint-Jean-Baptiste, le Show de la Rentrée, la Foire Agroalimentaire et le Festival Gospel;

Attendu que les activités ne peuvent pas toujours être tenues au parc Donald-Martin;

Attendu que le Conseil voit à ce que les activités soient réparties dans la ville;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

Que le festival Rétro-Country d'Acton se tiendra encore cette année dans le stationnement de l'aréna.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2013-11-389

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – COTISATION ANNUELLE.

Attendu que l'Union des municipalités du Québec a transmis pour fins de paiement une facture émise pour le renouvellement de l'adhésion de la ville à l'Union des municipalités du Québec pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 4 512.72 \$ (incluant les taxes) ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-494 du budget 2013, à l'Union des municipalités du Québec, représentant la cotisation annuelle basée sur le décret de population du ministère des Affaires municipales qui sera en vigueur le 01 janvier 2014, **excluant** la tarification au Centre de Ressources municipales (CRM) – Référence facture 2014-123961.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-11-390

DÉPÔT ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES RESPONSABLES DES DIVERS COMITÉS DE LA VILLE D'ACTON VALE.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'accepter, telle que déposée, la liste des responsables des divers comités de la Ville d'Acton Vale. Cette liste est ci-après reproduite :

COMITÉ	RESPONSABLES
Travaux publics (Éclairage, Signalisation, Bâtiments)	M. Bruno Lavallée M. Raymond Bisailon
Sécurité publique (Incendie, Mesures d'urgence)	M. Yvon Robert M. Yves Arcouette
Policier parrain	M. Yves Arcouette
Loisirs et culture	M. Patrice Dumont

Mardis Bons Spectacles	M. Raymond Bisailon
Traitement des eaux (Filtration et Épuration)	M. Bruno Lavallée
Urbanisme (Comité Consultatif d'Urbanisme)	Mme Suzanne Ledoux M. Yvon Robert M. Raymond Bisailon
Finances (Administration, Cour municipale)	M. Éric Charbonneau M. Yvon Robert
Ressources humaines	M. Éric Charbonneau M. Yvon Robert
Office Municipal d'Habitation	Mme Suzanne Ledoux M. Bruno Lavallée
Corporation de gestion et de promotion du parc industriel Acton Vale (CGPPIAV)	M. Yves Arcouette M. Yvon Robert M. Éric Charbonneau
Délégué à la MRC d'Acton	M. Yves Arcouette
Santé et Famille Table à toute jeunesse Table 0-5 ans	Mme Suzanne Ledoux M. Éric Charbonneau
Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains	M. Bruno Lavallée M. Patrice Dumont (substitut)
Coopérative d'Habitation Bonemine	Mme Suzanne Ledoux
Chambre de Commerce de la région d'Acton	M. Yvon Robert
Santé et sécurité au travail	M. Bruno Lavallée

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 256-2013 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. De plus, une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.

Le conseiller Yvon Robert donne un avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance le « Règlement modifiant le règlement no 201-2010 afin de réduire la dépense et l'emprunt de 108 500 \$ en raison du retrait des travaux de remise à niveau du poste de relèvement Martin et d'études pour le remplacement d'une conduite d'aqueduc sur les rues de Roxton et Cardin».

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 257-2013 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. De plus, une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.

Le conseiller Patrice Dumont donne un avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance le « Règlement pour la répartition des dépenses relativement aux travaux exécutés dans le cours d'eau Blanchard et ses branches 1 et 2, abrogeant les règlements 253-2013 et 012-2000».

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 258-2013 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. De plus, une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.

Le conseiller Bruno Lavallée donne un avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance le « Règlement pour la répartition des dépenses relativement aux travaux exécutés dans le cours d'eau Viens, abrogeant les règlements 254-2013 et 012-2000».

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 259-2013 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Le conseiller Yves Arcouette donne un avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance un règlement visant à établir la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité ou autres avantages.

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 260-2013 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. De plus, une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.

Le conseiller Bruno Lavallée donne avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet qu'à une prochaine assemblée de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement décrétant un emprunt et une dépense d'un montant suffisant pour la mise aux normes des équipements de captage et de traitement de l'eau potable, de collecte et de traitement des eaux et le renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées sur les rues MacDonald, Boulay, de Roxton, Cardin, Désautels et Ricard.

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 261-2013 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. De plus, une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.

Le conseiller Bruno Lavallée donne avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet qu'à une prochaine assemblée de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement pour fixer le montant que la Ville peut dépenser à des fins industrielles.

Rs.2013-11-391

RÉSOLUTION VISANT À ABROGER LA RÉSOLUTION 2013-10-333.

Attendu que la direction des affaires juridiques du Ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire recommande, pour plus de sécurité juridique, de renommer le titre du règlement no 250-2013, en mentionnant l'objet de la modification faite au règlement 201-2010;

Attendu que le règlement no 250-2013 a été adopté par le conseil de la Ville d'Acton Vale le 1er octobre 2013;

Attendu qu'il y a lieu d'abroger la résolution 2013-10-333;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'abroger la résolution 2013-10-333.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-11-392

RÉSOLUTION RELATIVE À L'ASSENTIMENT À LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE DE RÈGLEMENT À L'AMIABLE – DOSSIER GALLAND-HAWLEY.

Attendu qu'un recours fut intenté par Mme Hawley et M. Galland contre la Ville d'Acton Vale dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 750-17-002047-128;

Attendu que la Ville a également intenté un recours en garantie contre M. Steeve Fafard dans ce même dossier de Cour;

Attendu que la Ville d'Acton Vale est également poursuivie en arrière-arrière-arrière garantie par Mesdames Cardin;

Attendu que l'Honorable juge Cullen suggère fortement aux parties de tenter de régler cette affaire au moyen d'une conférence de règlement à l'amiable qu'il accepte de présider;

Attendu que, sans admission de responsabilité et dans le but d'éviter les frais d'un litige, qu'il est recommandable de participer à une telle conférence de règlement;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser les avocats Tremblay Bois Mignault Lemay, procureurs de la Ville, de confirmer à l'Honorable juge Cullen que la Ville accepte de participer à une conférence de règlement à l'amiable afin de tenter de régler ce litige;

D'autoriser le Maire, M. Charbonneau, ainsi que Mme Nathalie Ouellet, directrice générale, à participer à la conférence de règlement à l'amiable, à telle date et telle heure que le Tribunal déterminera;

D'autoriser le Maire, M. Charbonneau et Mme Nathalie Ouellet, directrice générale, ainsi que les procureurs mandatés pour représenter la Ville, à tenter de convenir d'une entente sous réserve de l'approbation du conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

... L'item 16.1 est reporté à une séance ultérieure.

Rs.2013-11-393

RÉSOLUTION RELATIVE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX SAUVETEURS AQUATIQUES.

Attendu que la Ville d'Acton Vale offre, depuis 2008, un programme de subvention aux jeunes de son territoire qui désirent prendre part à des cours de natation pour l'obtention d'une accréditation de sauveteur aquatique au Centre culturel de Drummondville ainsi qu'au Centre culturel de Saint-Hyacinthe;

Attendu que le directeur des Services culturels et sportifs recommande de reconduire ce programme pour l'année 2014

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

De reconduire, pour l'année 2014, le programme de subvention aux jeunes de son territoire qui désirent prendre part à des cours de natation pour l'obtention d'une accréditation de sauveteur aquatique au Centre culturel de Drummondville ainsi qu'au Centre culturel de Saint-Hyacinthe. Ce programme consiste au remboursement de 60 % de la totalité des frais d'inscription sur présentation d'un reçu et la possibilité, s'il y a embauche à titre de sauveteur aquatique de la Ville, d'obtenir un remboursement de la balance des frais d'inscription, soit 20 % lors de la première année de service et 20 % lors de la seconde année de service.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...L'item 16.3 est reporté à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE CAMP DE JOUR.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette il est résolu :

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs à demander pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, des **soumissions sur invitation** pour la fourniture de services de camp de jour pour les étés 2014-2015-2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 12.

M. Martin Gagné	<ul style="list-style-type: none"> • Veut avoir un suivi suite aux démarches qu'il a entrepris auprès de l'inspecteur.
Mme Micheline Gévry	<ul style="list-style-type: none"> • Dépose une pétition afin que le 1^{er} Rang Ouest soit pavé.
Mme Lynda Robitaille	<ul style="list-style-type: none"> • Témoignage concernant un accident qu'elle a eu sur le 1^{er} Rang.
M. Raymond Duff	<ul style="list-style-type: none"> • Demande que les fossés sur la rue des Pins soient refaits et mentionne que la lumière au coin de la rue des Pins est brûlée.
M. Denis Brousseau Mme Lise Trottier Mme Sylvie Denis	<ul style="list-style-type: none"> • Apportent des commentaires concernant le 1^{er} Rang Ouest
M. Durochers	<ul style="list-style-type: none"> • Demande si la Route 139 est zonée blanc ou zonée vert (entre le 2^e et 1^{er} Rang).
Mme Rita Mailhot	<ul style="list-style-type: none"> • Demande si le chemin Bourassa est zoné blanc ou vert et si c'est zoné blanc, peuvent-ils avoir un commerce.
M. Paul Vincent	<ul style="list-style-type: none"> • Demande le coût pour asphalté 2 km sur le 1^{er} Rang et demande si la route Laliberté sera pavée.
M. Michael Côté	<ul style="list-style-type: none"> • Demande que la grappe passe plus souvent jusqu'à ce que le 1^{er} Rang soit pavé.

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 37.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et trente-sept minutes (20;37).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date